

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7

TÉL. 514 903 7627 - COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 mai 2022 (seconde lettre ce jour)

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4167-2021.

Causes tarifaires 2021 et 2022 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT), **Volet 2.**

**Précision sur la Planification des audiences reprises en juin-juillet 2022.
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ).**

Chère Consœur,

Suite à [notre lettre C-RTIÉÉ-0046](#) de planification déposée plus tôt aujourd'hui et après avoir pris connaissance des lettres de planification déposées par les autres participants, nous apportons les précisions suivantes :

- **Nous n'avons aucune objection à la suggestion d'AHQ-ARQ de reporter à l'audience entre le 28 juin et le 8 juillet 2022 le 5^e sujet du 10 juin 2022 portant sur les deux nouveaux indicateurs exigés par la décision D-2020-041.** Notre témoin Monsieur Jean-Pierre Laflamme présentera alors son témoignage sur ce sujet pour y présenter cette partie de son rapport.
- Nous avons par ailleurs reçu communication il y a quelques minutes au sujet de notre autre dossier en Cour supérieure (*qui aurait pu procéder début juillet 2022*) et il en ressort **que le soussigné sera finalement disponible au présent dossier du 5 au 8 juillet 2022 (seules dates de disponibilités communes à Énergir et AHQ-ARQ), de même que notre témoin M. JC Deslauriers sur la régulation de fréquence primaire et notre témoin M. JP Laflamme sur les deux indicateurs (sous réserve d'un possible ajustement du moment de son témoignage, selon une autre activité dont il attend la date).** Par ailleurs, nous maintenons respectueusement notre recommandation qu'il devrait être prévu **deux jours de preuve et un jour de plaidoirie** sur cette partie de l'audience et notre invitation à la Régie de préciser que sa référence à l'Annexe 8 des TC vise bel et bien **la régulation de fréquence primaire** couverte par le « *Panel 6* » de HQT indiqué dans [sa lettre B-0205](#)

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).